



Référence: ICC-ASP/R6/IS/03

Secretariat - Secrétariat

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties présente ses compliments à la Mission permanente de ... auprès de l'Organisation des Nations Unies et, se référant à sa note verbale ICC-ASP/S/6/03 du 6 mars 2007, a l'honneur de demander que le nom du représentant désigné, aux fins de la reprise de la sixième session de l'Assemblée, qui se tiendra à New York du 2 au 6 juin 2008, soit communiqué, bien à l'avance, au Secrétariat. S'il en est ainsi, les travaux de l'Assemblée en seront facilités.

Les communications doivent, de préférence, inclure le nom du représentant désigné par l'État, ainsi que les noms des suppléants et des conseillers pour la reprise de la sixième session.

Les communications doivent être envoyées au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties sis à l'adresse suivante: Bureau C-0690, Maanweg 174, 2516 AB, La Haye (Pays-Bas). Il est possible également de faire tenir copie desdites communications par télécopie (+31-70-381-5476) ou par courriel ([asp@asp.icc-cpi.int](mailto:asp@asp.icc-cpi.int)). À compter du 26 mai 2008, toutes les communications pour la reprise de la sixième session ne devront plus être envoyées à La Haye, mais seront remises directement au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties, au début de la session à New York, le 2 juin 2008.

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties demande que le formulaire d'inscription ci-joint soit soumis aussi rapidement que possible, cette opération devant permettre d'accélérer les travaux de l'Assemblée ainsi que l'établissement de la liste des participants à la reprise de la sixième session.

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties rappelle que, pour accéder aux locaux de l'Organisation des Nations Unies, lors de la reprise de la sixième session, il faudra être muni d'une carte d'identité ONU. Les délégués qui n'auraient pas de carte d'identité ONU en cours de validité devront prendre contact avec leur Mission permanente à New York. Une lettre signée par le chef de la chancellerie ou le responsable de l'administration et indiquant les noms des participants doit être envoyée, avec les formulaires SG.6 dûment remplis, au Chef du Protocole de l'Organisation des Nations Unies avant le 28 mai 2008, si possible. Les formulaires une fois approuvés par le Service du Protocole, les missions permanentes sont priées de les remettre aux représentants qui les soumettront au bureau des cartes d'identité ONU.

Des informations supplémentaires concernant les conditions d'inscription pour prendre part à la reprise de la sixième session sont affichées sur le site Internet de la Cour ([www.icc-cpi.int](http://www.icc-cpi.int)).

La Haye, le 14 mars 2008

Pièce jointe